Privas, le 18 février 2016

**NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE**

**INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES**

**CA 2015 ET BP 2016**

**Petit rappel pour mémoire** : Le SDE 07 a changé sa politique en termes d’affectation de son résultat.

BP 2015 : la totalité de l’excédent de fonctionnement a donc été affectée à la section d’investissement, d’une part pour résorber le déficit de la section et d’autre part afin d’effectuer l’ensemble des travaux demandés par les communes en terme d’électrification rurale, éclairage public, télécommunications et faire face à la prise éventuelle de nouvelles compétences par le syndicat.

Les dépenses de fonctionnement étant stables, il n’y a pas lieu de conserver l’excédent au sein de la section.

S’agissant du **Compte Administratif 2015**, ce qu’il faut retenir essentiellement :

* **La hausse sensible des dépenses de fonctionnement est liée à :**
  + +33% de frais de maintenance de l’éclairage public
  + Administration Générale : mise en place de contrats de maintenance pour l’informatique, les nouveaux logiciels métiers acquis, et l’entretien des extérieurs
  + Acquisition de toutes les fournitures de stockage pour le local « Archives »
  + Evolution de la masse salariale : + 9,7% : l’évolution des compétences du syndicat entraîne le recrutement de 8 personnes dont 3 départs à la retraite remplacés, 2 emplois contractuels pour des missions d’une année, 2 emplois avenir pour assumer le secrétariat des services techniques et 2 techniciens, l’un pour mettre en place le schéma départemental de bornes de recharge pour véhicules électriques et l’autre sur des missions d’accompagnement de conseil en économie d’énergie.
* **La baisse des ressources du syndicat** :
  + Poursuite de la diminution de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d’Electricité due aux conditions climatiques, à la conjoncture économique et aux économies d’énergie réalisées
  + Décroissance des redevances calculées sur les travaux réalisés n-2 mais atténuée par le protocole signé entre la FNCCR et ERDF
* **Augmentation des dépenses d’investissement pour 2 raisons** :
  + Résorption du déficit constaté en totalité
  + +19,30% de travaux réalisés
  + Refonte du système informatique
  + Aménagement d’un local à archives
  + Mobilier pour les nouveaux collaborateurs
* **Stabilité des recettes d’investissement :**
  + Recouvrement plus régulier des subventions et participations communales

**En conclusion : Les résultats de clôture de l’exercice 2015 sont excédentaires au sein des 2 sections et seront affectés aux nouvelles compétences du SDE, à savoir : Participation à la SEM Energie Rhonevallée, Eclairage Public, Chaufferies Bois, Maîtrise des Energies.**

**Concernant le Budget Primitif 2016**, les faits marquants à souligner:

* **Légère augmentation des charges de fonctionnement + 3.2% :**
  + Inflation de 1 à 2% sur carburants, affranchissement, péages, énergies…
  + Nouvelles prestations pour adapter nos modes de gestion : Dialège et Prosper (outils de gestion sur analyse des coûts d’énergie et diagnostics énergétiques), crédit-bail sur informatique et véhicule électrique, MAPA assistance juridique, maintenances associées sur les nouveaux logiciels de gestion, frais de publicité importants sur les marchés à venir, mise en place d’une communication plus lisible et visible (plaquette, fiches pratiques, participations évènementielles
  + En matière de personnel : effectif constant, mise à plat du régime indemnitaire, GPEC, prise en compte de la revalorisation du point d’indice, remplacements éventuels
* **Baisse des recettes structurelles identiques à 2015 mais augmentation des participations communales :**
  + Les communes ardéchoises adhèrent en nombre significatif à la compétence MDE
* **Le SDE favorise les investissements sur le territoire ardéchois et contribue pleinement à l’équilibre économique du Département :**
  + Niveau d’investissement maintenu en matière d’électrification rurale à hauteur de 14M€
  + 5,2M€ consacrés à la compétence Eclairage Public (travaux neufs et maintenance)
  + Déploiement des bornes de recharge électrique sur le département : 1M€
  + Entrée au capital de la SEM Energie Rhonevallée : 1,1M€
* **Les subventions restent stables**.
* **A noter les opérations d’ordre patrimonial : affichage budgétaire de la dette contractée par les communes à l’égard du syndicat** au cours des années antérieures en étalant leurs participations aux travaux d’Electrification Rurale sur 10 ans dès lors que le montant de leur participation s’élève à plus de 2 500€, soit **9,7M€**

En contrepartie, l’extinction annuelle de la dette par les communes vient s’inscrire au chapitre 27.